

## ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE - Rentrée scolaire 2022

2021-2022 6<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

2022-2023 6<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>

---

### A REMPLIR PAR LES PARENTS OU LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DE L'ÉLÈVE

---

Nom de l'élève :  Prénom :  Sexe  M  F

Né(e) le :  à :

Adresse de l'élève :

Nombre de frères et sœurs de l'élève :  Année(s) de naissance :

#### Responsable 1 :

M.  Mme.  M. et Mme.

Nom  Prénom

Adresse :

Tél. :  Mel :

#### Responsable 2 :

M.  Mme.  M. et Mme.

Nom  Prénom

Adresse :

Tél. :  Mel :

Collège public correspondant  
à l'adresse ci-dessus  
(collège de secteur)

Collège où est actuellement  
scolarisé l'élève  
(si différent du collège de secteur)

Collège demandé

Langues étudiées : L.V.A :

L.V.B :

**Informations aux familles :**

1. Les dérogations sont accordées dans la limite des places disponibles après l'affectation des élèves domiciliés dans le secteur du collège sollicité. En cas de refus de la demande dérogation, l'élève doit s'inscrire dans son collège de secteur où il est considéré comme affecté tant qu'il n'a pas obtenu satisfaction. Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez adresser un recours gracieux (Madame l'Inspectrice d'Académie – DSDEN de la Sarthe – 19 boulevard Paixhans – CS 50042 – 72071 LE MANS CEDEX 9).

2. Les modalités de prise en charge du transport scolaire relèvent de la compétence de la Région des Pays de la Loire. L'accord de la dérogation par l'Inspectrice d'Académie n'engendre pas pour l'enfant concerné la prise en charge systématique par le service des transports du département du domicile.

Pour toute précision, vous pouvez vous rapprocher de l'antenne régionale de la Sarthe située 40, rue de Joinville - 72000 Le Mans -Tél. : 02 43 61 37 20.

---

**A REMPLIR PAR LES PARENTS OU LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DE L'ÉLÈVE**

---

**RAISONS MOTIVANT LA DEMANDE D'ASSOULISSEMENT :**

- Situation de handicap** (joindre certificat médical sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseiller-technique).
- Raison médicale avérée** (joindre certificat médical sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseiller-technique).
- Boursier sur critères sociaux** (joindre impérativement l'avis d'imposition ou de non-imposition 2021 (sur les revenus 2020)).
- Situation sociale avérée** (à développer ci-dessous).

**Fratrie** : Frère ou sœur actuellement scolarisé(e) dans le collège demandé et qui y sera encore inscrit(e) à la rentrée 2022 (joindre certificat(s) de scolarité pour l'année en cours).

Nom et prénom du frère ou de la sœur :

**Élève dont le domicile est situé en limite de secteur proche de l'établissement souhaité** (à développer ci-dessous)

**Parcours scolaire particulier** :  (à préciser)

langue vivante si celle-ci n'est pas enseignée dans le collège de secteur.

Préciser la langue :

section sportive scolaire / section d'excellence sportive.

Préciser la discipline :

(sous-réserve de l'acceptation de la candidature)

**Éventuellement, autres raisons** (à développer ci-dessous)

Le

Signature des parents ou représentants légaux  
(responsable 1 et responsable 2)

**OBSERVATIONS DU COLLÈGE DE SECTEUR**

(Cachet de l'établissement)

A , le

Signature du principal

**OBSERVATIONS DU COLLÈGE OÙ L'ÉLÈVE EST ACTUELLEMENT SCOLARISÉ (SI DIFFÉRENT DU COLLÈGE DE SECTEUR)**

(Cachet de l'établissement)

A , le

Signature du principal

**OBSERVATIONS ET CAPACITÉ D'ACCUEIL DU COLLÈGE DEMANDÉ**

(Cachet de l'établissement)

A , le

Signature du principal

**DÉCISION DE L'INSPECTRICE D'ACADÉMIE**

Accord pour le collège

Refus : la capacité d'accueil du collège demandé ne permet pas de répondre favorablement à la demande.

Date :

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur Académique des Services  
de l'Éducation Nationale de la Sarthe

Mathias BOUVIER